

(Sur ce point, elle se garde d'appliquer ce qu'elle préconise ailleurs, la mise à l'écart des principes préalables.)

Il ne faut pas oublier non plus que les États-Unis recherchent à tout prix des prétextes pour circonvenir et menacer la position palestinienne, en employant très clairement deux poids deux mesures, ce qui trahit leurs intentions réelles. Ainsi, quand le Likoud a pris récemment la position extrémiste qu'on sait, la réaction américaine a été de dire, pour défendre l'attitude israélienne, que les États-Unis traitent avec le gouvernement, et pas avec des partis. Mais quand le Fath a rendu publiques les résolutions de son V^e congrès, où il exprimait son attachement aux résolutions du Conseil national palestinien, on a vu se déclencher une intense campagne parce que le Fath avait annoncé qu'il ne renonçait pas à la lutte armée. Les États-Unis en sont venus à demander une explication de la position du Fath, en oubliant de dire cette fois qu'ils traitaient avec l'État de Palestine et pas avec les organisations de fedayin.

Pour toutes ces raisons, les négociations américano-palestiniennes risquent de parvenir à une impasse. Il ne sera possible de dépasser l'impasse et de rouvrir le chemin que lorsque les États-Unis décideront de renoncer à adopter mot à mot le point de vue israélien. (...)

Bilal AL-HASSAN
al-Yawm al-Sabi', 21 août 1989.

LA BATAILLE DES CARTES MAGNÉTIQUES

Depuis le 18 août dernier, les autorités israéliennes ont instauré un nouveau système de contrôle pour les habitants de la bande de Gaza qui se rendent en Israël. Tout Palestinien de la bande de Gaza qui voudrait pénétrer en Israël devra désormais posséder une carte d'identité magnétique.

Le système des cartes magnétiques, des-

tinées à contrôler l'identité et le nombre de ceux qui passent de la bande de Gaza en Israël, s'apparente à celui des visas que les États exigent en général des ressortissants d'un pays étranger. De fait, l'instauration de ce système a dressé une frontière quasiment officielle entre la bande de Gaza et Israël. Une frontière similaire apparaîtrait entre Israël et la Cisjordanie si le système était étendu à ce territoire, comme menace de le faire Yitzhak Mordekhai, le nouveau commandant de la région centre.

Les Palestiniens de la bande de Gaza qui ont été retrouvés dans des villes israéliennes sans carte magnétique, après le 18 janvier, ont été arrêtés et seront déférés devant un tribunal militaire sous l'accusation d'« infiltration ». Jusqu'à présent, le terme « infiltration » s'appliquait à ceux qui passaient clandestinement la frontière libano-israélienne ou jordano-israélienne, dans la mesure où les pays d'où viennent ces « infiltrés » sont en état de guerre avec Israël. Dorénavant, la bande de Gaza aura donc une quasi-souveraineté ! Ses habitants seront tenus de se munir d'un « visa d'entrée » en Israël. Ce dernier peut d'ailleurs refuser le « visa » s'il apparaît, au moment où la carte magnétique est lue par un ordinateur, que son détenteur a un dossier dans les services de sécurité et que, par conséquent, il est *persona non grata*.

L'instauration du système des cartes magnétiques représente un tournant dans la politique suivie par Israël depuis le début de son occupation en 1967 et qui se fondait sur l'intégration des deux économies, israélienne et palestinienne, conformément à la philosophie formulée par Moshé Dayan, alors ministre de la Défense. Dayan croyait que, pour qu'Israël puisse bénéficier d'une certaine tranquillité, il lui fallait donner du travail aux Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et les maintenir sous sa dépendance économique.

Avec la nouvelle politique, l'entrée en Israël devient un privilège que les autorités israéliennes accordent à ceux qui ne par-

ticipient pas au soulèvement, c'est-à-dire à ceux dont l'ordinateur, qui lit les cartes en liaison avec un fichier central, confirme qu'ils sont « propres » et ne constituent pas une menace.

L'une des incohérences de cette nouvelle technologie apparaît dans le fait que Abd al-Hadi Ghunaym, l'homme qui a commis l'attentat contre l'autobus 405 sur la route entre Jérusalem et Tel-Aviv le 6 juillet dernier, était un individu « propre », sans aucun antécédent en matière de sécurité. Quand on a demandé au chef de l'administration civile de la bande de Gaza, Arieh Shifman, si les cartes magnétiques empêcheraient un autre Ghunaym de commettre un acte similaire, il n'a pu que répondre : « *Il faudra que nous y réfléchissions.* »

Mais le paradoxe le plus étonnant, comme le reconnaissent certains Israéliens, est qu'Israël a développé un système qui permet de surveiller ceux qui pénètrent sur son sol et l'a offert tout emballé aux militants des comités populaires qui pourront l'utiliser dans le même but. De fait, à peine les autorités ont-elles commencé à distribuer des cartes magnétiques que les comités populaires se sont mis à les confisquer et à les détruire, en empêchant les habitants de la bande de Gaza de se rendre au siège du gouvernement militaire pour s'en procurer. Très vite, l'affaire s'est transformée en une épreuve de force entre les autorités et les comités populaires, chaque partie entendant montrer par ce biais qui contrôle la situation.

Les autorités ont réagi de deux manières à la saisie et à la destruction des cartes. D'une part, elles ont entrepris de confisquer les cartes d'identité de ceux qui n'avaient pas de carte magnétique et jusqu'à ce qu'ils s'en procurent. Or, une personne qui s'est vu confisquer sa carte d'identité risque à tout moment d'être arrêtée, précisément parce qu'elle n'a pas de carte d'identité ! D'autre part, les autorités ont donné l'ordre de tirer à vue sur les jeunes gens masqués qui empêchent les habitants d'aller travailler en Israël.

« *Nous aurons recours à tous les moyens possibles contre ceux qui cherchent à faire échouer cette entreprise* », a confirmé un représentant de l'administration militaire à Gaza.

Les Gazans ont défié la nouvelle politique en proclamant une grève de dix jours pendant laquelle ils n'iront pas travailler en Israël, et les jeunes gens masqués sont intervenus pour faire respecter ce mot d'ordre à ceux qui enfreignaient la décision. Comme d'habitude, la réplique israélienne a consisté à recourir à des moyens répressifs. C'est ainsi que dans les premiers jours de la grève, l'armée a tué un jeune homme et blessé d'autres personnes à Khan Younés. Un autre jeune homme a été tué ensuite à Rafah, et des dizaines de personnes qui cherchaient, avec des jets de pierre, à empêcher les habitants de se rendre en Israël, ont été arrêtées.

Pour tenter de dissuader les travailleurs de ne pas « *faire échouer l'entreprise* », le chef de l'administration civile dans la bande de Gaza a averti les habitants que, s'ils ne se rendaient pas sur leurs lieux de travail, ils seraient remplacés par des ouvriers de Cisjordanie.

La réponse de la Direction nationale unifiée du soulèvement au chef de l'administration civile a été donnée par le communiqué n° 44, diffusé dans les territoires occupés le 15 août, qui appelait les travailleurs de Cisjordanie à faire la grève dans les entreprises israéliennes entre le 18 et le 25 août « *en signe de solidarité avec les habitants de Gaza et de refus des cartes magnétiques* ». La Direction nationale unifiée proclamait dans ce communiqué que « *le remplacement des ouvriers grévistes serait un acte de trahison nationale* ».

Israël peut se permettre de faire appel à la technologie moderne dans sa tentative de contrôle des Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Mais il ne peut se permettre de perdre l'épreuve de force qui s'est engagée. Outre le coût des cartes magnétiques pour le ministère de la Défense, qui réclame déjà un budget annuel de 400 millions de shekels (200

millions de dollars) afin de couvrir les frais du soulèvement, Israël ne peut pas se passer des 46 000 ouvriers de Gaza et des 63 000 travailleurs de Cisjordanie.

Les cartes magnétiques sont maintenant rassemblées dans des boîtes en carton aux mains des militants des comités popu-

lares. Ainsi, un malade qui aurait besoin d'être soigné dans les hopitaux israéliens n'a qu'à se rendre à la mosquée pour annoncer qu'il veut sa carte. Il la trouvera le lendemain sur le pas de sa porte.

Ruba HUSSARI
al-Hayat, 1^{er} septembre 1989.